

CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNiques

AVANTAGES

- Le CQP est la première marche vers l'emploi et un parcours professionnel et permet d'évoluer vers le BPJEPS
- Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire
- Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition
- Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 mentions :
 - Activités gymniques acrobatiques (AGA)
 - Activités gymniques d'expression (AGE)
 - Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE)

OBJECTIFS

- Accueillir du public gymnique
- Animer des actions de découverte des activités gymniques dans l'option choisie
- Initier les activités gymniques en compétition dans l'option choisie
- S'intégrer dans sa structure
- Assurer la sécurité des pratiquants

CONTENUS

- Accueil des publics
- Encadrement des séances en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale
- Dynamisation des activités
- Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

MÉTHODE UTILISÉE

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
 - » Observation au poste de travail
 - » Mise en situation pédagogique
 - » Entretiens
 - » Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM

PUBLIC

Tout public

PARTICIPANTS

13 Stagiaires minimum par session ouverte

L'INF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans

Être titulaire du PSC1

Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de la mention choisie pour l'AGA et l'AGE

Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour la mention AEGPE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation organisée par l'INF

» Lieu : Sur différents sites en France

» Dates : de septembre 2020 à juin 2021

» Durée :

Mention Activités gymniques acrobatiques : 120 heures de formation en organisme de formation et 50 heures de stage

Mention Activités gymniques d'expression : 105 heures en organisme de formation et 50 heures de stage

Mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance : 84 heures en organisme de formation et 40 heures de stage

» Frais d'inscription : 100€

» Frais pédagogiques :

Mention Activités gymniques acrobatiques : 1 980€

Mention Activités gymniques d'expression : 1 732,50€

Mention Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 512€

Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure/du participant

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

– Contrat de professionnalisation

– CPF (compte personnel de formation)

– Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)

– Conseil Régional

– CNDS

– DDCS

– Financement personnel

Responsable technique de la formation :

Thierry Gauvin

Contact : formation@ffgym.fr

Inscription avant le 30 juin 2020 : [cliquez ici](#)

Documents à fournir à l'inscription avant le 15 juillet 2020 :

– Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités gymniques acrobatiques ou d'expression en fonction de la mention choisie datant de moins de 3 mois à l'inscription en formation

– Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

– Une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité : recto verso)

– La photocopie du diplôme du tuteur

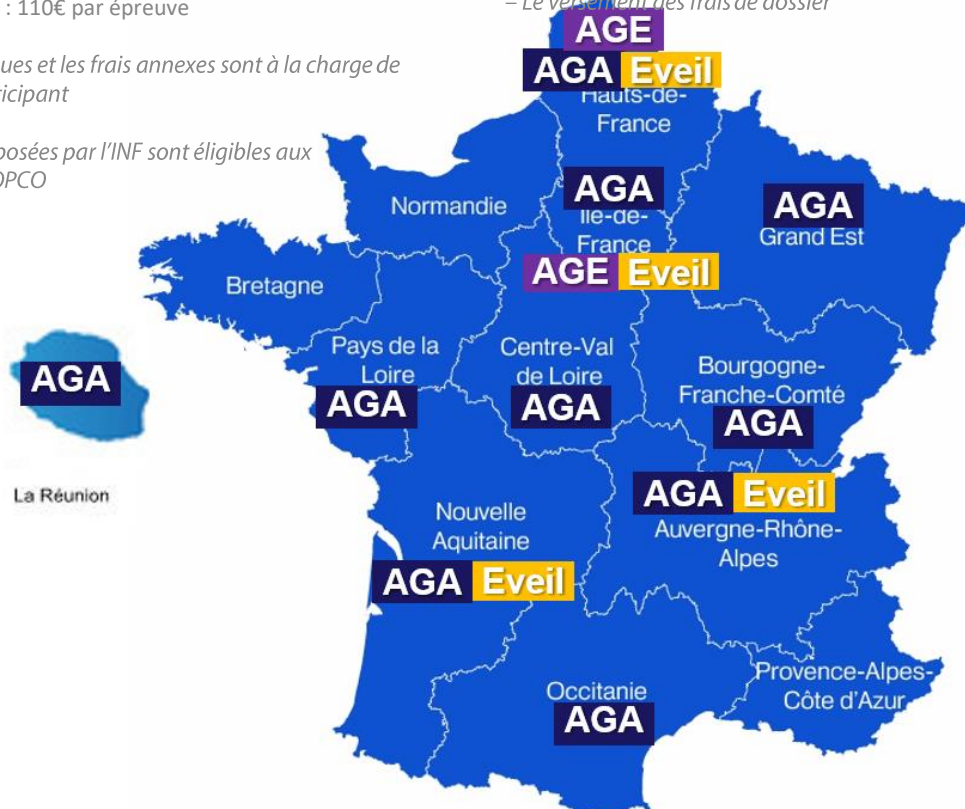
– L'attestation de pratique ou de présence selon la mention choisie

– Une attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés)

– Les diplômes détenus pouvant permettre une équivalence

– Une attestation d'expérience d'encadrement

– Le versement des frais de dossier



Programme sous réserve de modification

CALENDRIER DE FORMATION

(Positionnement au choix)

PESSAC (33)	Samedi 5 septembre 2020	NANTES (44)	Mardi 8 septembre 2020
LYON (69)	Jeudi 10 septembre 2020	OLIVET (45)	Samedi 12 septembre 2020
PARIS (75)	Dimanche 13 septembre 2020	POITIERS (86)	Dimanche 13 septembre 2020
SETE (34)	Samedi 19 septembre 2020	CYSOING ou LA MADELEINE (59)	Samedi 19 septembre 2020
FAMECK (57)	Dimanche 20 septembre 2020	BESANÇON (25)	Jeudi 24 septembre 2020
SAINT-DENIS (974)	Samedi 19 septembre 2020		

MODULES DE FORMATION

En région AUVERGNE-RHONE-ALPES

CQP AAG AGA		
Module 1	LYON (69)	du 19 au 22 octobre 2020
Module 2	CLERMONT-FERRAND (63)	du 7 au 11 décembre 2020
Module 3	ANNECY (74)	du 1 ^{er} au 5 février 2021
Module 4	CUSSET (03)	du 12 au 16 avril 2021

CQP AAG AEGPE

Module 1	CLERMONT-FERRAND (63)	du 7 au 11 décembre 2020
Module 2	LYON (69)	du 26 au 29 janvier 2021
Module 3	SAINT-ETIENNE (42)	du 30 mars au 2 avril 2021

En région GRAND-EST

CQP AAG AGA		
Module 1	FAMECK (57)	du 24 au 27 octobre 2020
Module 2	FAMECK (57)	du 7 au 11 décembre 2020
Module 3	FAMECK (57)	du 22 au 26 février 2021
Module 4	FAMECK (57)	du 26 au 29 avril 2021

En région PAYS-DE-LA-LOIRE

CQP AAG AGA		
Module 1	LE FENOUILLE (85)	du 5 au 8 octobre 2020
Module 2	LE FENOUILLE (85)	du 2 au 6 novembre 2020
Module 3	LE FENOUILLE (85)	du 7 au 11 décembre 2020
Module 4	LE FENOUILLE (85)	Du 1 ^{er} au 4 février 2021

En région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

CQP AAG AGA		
Module 1	BESANÇON (25)	du 22 au 25 octobre 2020
Module 2	A définir	du 28 octobre au 1 ^{er} novembre 2020
Module 3	BESANÇON (25)	du 10 au 14 février 2021
Module 4	AUXERRE (89)	du 12 au 15 avril 2021

En région CENTRE-VAL-DE-LOIRE

CQP AAG AGA		
Module 1	OLIVET (45)	du 19 au 22 octobre 2020
Module 2	OLIVET (45)	du 22 au 26 février 2021
Module 3	OLIVET (45)	du 22 au 26 mars 2021
Module 4	OLIVET (45)	du 26 au 29 avril 2021

En région OCCITANIE

CQP AAG AGA		
Module 1	SETE (34)	du 12 au 15 octobre 2020
Module 2	MONTAUBAN (82)	du 16 au 20 novembre 2020
Module 3	SETE (34)	du 1 ^{er} au 5 février 2021
Module 4	BLAGNAC (31)	du 22 au 25 mars 2021

En région HAUTS-DE-FRANCE**CQP AAG AGA**

Module 1	LA MADELEINE (59)	du 17 au 20 octobre 2020
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 19 au 23 décembre 2020
Module 3	LA MADELEINE (59)	du 27 février au 3 mars 2021
Module 4	LA MADELEINE (59)	du 24 au 27 avril 2021

CQP AAG AEGPE

Module 1	LA MADELEINE (59)	du 17 au 21 octobre 2020
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 19 au 23 décembre 2020
Module 3	LA MADELEINE (59)	du 27 février au 2 mars 2021

CQP AAG AGE

Module 1	LA MADELEINE (59)	du 17 au 21 octobre 2020
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 19 au 23 décembre 2020
Module 3 GR	ARRAS (59)	du 20 février au 24 février 2021
Module 3 Aéro	ARQUES (59)	du 20 février au 24 février 2021

En région NOUVELLE-AQUITAINE**CQP AAG AGA**

Module 1	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 19 au 22 octobre 2020
Module 2	BOULAZAC (24)	du 23 au 27 novembre 2020
Module 3	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 8 au 12 février 2021
Module 4	BOULAZAC (24)	du 12 au 15 avril 2021

CQP AAG AEGPE

Module 1	POITIERS et FLEURE (86)	du 14 au 18 octobre 2020
Module 2	TERVES (79)	du 14 au 17 novembre 2020
Module 3	TERVES (79)	du 4 au 7 février 2021

En région ILE-DE-FRANCE**CQP AAG AGA**

Module 1	CHELLES (77)	du 19 au 22 octobre 2020
Module 2	CHELLES (77)	du 26 au 30 décembre 2020
Module 3	CHELLES (77)	du 22 au 26 février 2021
Module 4	CHELLES (77)	du 19 au 22 avril 2021

CQP AAG AEGPE

Module 1	LE PERREUX (94)	du 18 au 22 octobre 2020
Module 2	LE PERREUX (94)	du 27 au 30 décembre 2020
Module 3	LE PERREUX (94)	du 14 au 17 février 2021

CQP AAG AGE

Module 1	EVRY (91)	du 28 octobre au 1 ^{er} novembre 2020
Module 2	EVRY (91)	du 20 au 23 décembre 2020
Module 3	EVRY (91)	du 17 au 19 février 2021
Module 4	EVRY (91)	du 18 au 21 avril 2021

ILE-DE-LA-REUNION**CQP AAG AGA**

Module 1	SAINT-DENIS (974)	du 12 au 15 octobre 2020
Module 2	SAINT-DENIS (974)	du 18 au 22 janvier 2021
Module 3	SAINT-DENIS (974)	du 8 au 12 mars 2021
Module 4	SAINT-DENIS (974)	du 3 au 6 mars 2021



Institut
National
de Formation

FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

Pièces complémentaires

2020-2021

Effectuez votre inscription ([inscription ici](#)) en ligne avant le 30 juin 2020
Puis retournez les documents ci-dessous avant le 15 juillet 2020
à l'INF/FFGYM, 7 ter cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénoms :

Téléphone :

Mail :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport ou carte de séjour – (Attention, permis de conduire non accepté)
<input type="checkbox"/>	Certificat médical mentionnant impérativement « non contre-indication à la pratique des activités gymniques » daté entre le 30 juin 2020 et le 30 juillet 2020
<input type="checkbox"/>	Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou CSST (recyclage annuel à jour) – ! Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.
<input type="checkbox"/>	Pour la mention Eveil Gymnique, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 3)
<input type="checkbox"/>	Pour les mentions AGA et AGE, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de la mention (Annexe 1, page 2)
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS - CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 100,00 € à régler par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2021 + NOM du candidat) ou par chèque à l'ordre de l'INF/FFGYM

Mention(s) choisie(s) :

- AEGPE : Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance
- AGA : Activités Gymniques Acrobatiques
- AGE : Activités Gymniques d'Expression

Positionnement choisi :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Samedi 5 septembre 2020 à Pessac (33) | <input type="checkbox"/> Mardi 8 septembre 2020 à Nantes (44) |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 10 septembre 2020 à Lyon (69) | <input type="checkbox"/> Samedi 12 septembre 2020 à Olivet (45) |
| <input type="checkbox"/> Dimanche 13 septembre 2020 à Paris (75) | <input type="checkbox"/> Dimanche 13 septembre 2020 à Poitiers (86) |
| <input type="checkbox"/> Samedi 19 septembre 2020 à Sète (34) | <input type="checkbox"/> Samedi 19 septembre 2020 à Cysoing ou La Madeleine (59) |
| <input type="checkbox"/> Dimanche 20 septembre 2020 à Fameck (57) | <input type="checkbox"/> Ile-de-la-Réunion |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 24 septembre 2020 à Besançon (25) | |

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes | <input type="checkbox"/> Ile-de-France |
| <input type="checkbox"/> Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Centre-Val-de-Loire | <input type="checkbox"/> Occitanie |
| <input type="checkbox"/> Grand-Est | <input type="checkbox"/> Pays-de-la-Loire |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France | <input type="checkbox"/> Ile-de-la-Réunion |



Obligatoire pour les mentions AGA et AGE

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (*pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure*) doit être signée par le responsable de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de la mention choisie ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation* ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

Obligatoire pour la mention Eveil Gymnique pour la Petite Enfance



Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique

Cette attestation (*pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure*) doit être signée par le responsable de l'association dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) :

En qualité de :

Certifie que :

Né(e) le : À

Demeurant

Ville Code Postal

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation* ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

Annexe 3 : Attestation de fonction de bénévole

(100h d'encadrement sur une durée minimum de 2 ans d'expérience)

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le responsable de l'association, dans laquelle vous avez exercé, ayant pouvoir de signature.

Afin de bénéficier de l'équivalence du BC1 et BC2 et, selon le règlement du CQP, il est précisé :

« **Les titulaires du brevet fédéral d'animateur Baby Gym (15 mois – 6 ans)** délivré par la Fédération Française de Gymnastique obtiennent sur demande auprès de celle-ci, la validation du Bloc de compétences 1 (BC 1) : Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité et du Bloc de compétences 2 (BC 2) : Encadrement de séances de la mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance du CQP Animateur des Activités Gymniques à condition qu'il justifie de 100 heures pendant une durée minimum de 2 ans d'une expérience bénévole en lien avec le diplôme ».

« **Les titulaires du brevet fédéral d'animateur et d'un initiateur dans les Activités Gymniques Acrobatique ou d'Expression** » délivrés par la Fédération Française de Gymnastique obtiennent sur demande auprès de celle-ci, la validation du Bloc de compétences 1 (BC 1) : Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité et du bloc de compétences 2 (BC 2) : Encadrement de séances de la mention Activités Gymniques d'Expression du CQP Animateur des Activités Gymniques à condition qu'il justifie de 100 heures sur une durée minimum de 2 ans d'une expérience bénévole en lien avec le diplôme ».

Je soussigné(e) :

en qualité de :

Certifie que

Né(e) le À

Demeurant

Est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées

Depuis le :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

(Jusqu'à la délivrance de l'attestation)

A été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées

Du :

Au :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre totale d'heures effectuées :

(Jusqu'à la délivrance de l'attestation)

Structure dans laquelle s'est déroulé le bénévolat

NOM de la structure

Adresse de la structure

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Fait à : Le

Cachet de l'association et signature du responsable :
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans
cette attestation* ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir